

Communiqué de presse



Régionalisation de la taxe sur les établissements d'hébergement touristique

Bruxelles, le 23 décembre 2016. Le Parlement bruxellois a approuvé ce jour « la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique », réforme initiée par le Ministre-Président Rudi Vervoort et le Ministre des Finances Guy Vanhengel.

La Brussels Hotels Association salue cette harmonisation des tarifs des taxes d'hébergement au niveau régional qui mettra fin à l'incohérence qui existait entre les communes. Cette réforme permet également de mettre fin à certains systèmes communaux qui taxaient indifféremment les hôtels qu'ils soient vides ou remplis (taxation à la chambre bâtie). Enfin, elle remet tous les acteurs sur le même pied d'égalité, en ce sens qu'elle visera toutes les formes d'hébergements touristiques (et plus uniquement les hôtels).

Cette régionalisation de la taxe qui, faut-il le rappeler, était pharaonique dans certaines communes rendra la destination plus compétitive à l'international. La Brussels Hotels Association a cependant demandé au gouvernement de mettre en place des mécanismes retour pour les hôtels qui se situent dans des zones en développement touristique. Les un, deux voire trois étoiles risquent parfois de payer plus qu'avant et ce n'est évidemment pas le but recherché. Il est important que la réforme bénéficie à l'ensemble du secteur.

La Brussels Hotels Association (B.H.A.) est l'organisation professionnelle du secteur hôtelier. Ses membres représentent 12.500 emplois et 15.000 chambres dans la Région de Bruxelles-Capitale et son hinterland économique.

Plus d'infos : www.brusselshotelsassociation.be

Contact BHA :

Rodolphe Van Weyenbergh – 0485 48 33 53 – rvw@brusselshotelsassociation.be

Contacts Presse : **Backstage Communication**

Olivier Duquaine – 0477 50 47 84 – olivier@backstagecom.be

Veronique Bourgeois – 0476 68 40 35 – veronique@backstagecom.be